



INSCRIPTION ANNEE 2017-2018



Modalités d'inscription

L'admission ne sera effective qu'à réception du dossier d'inscription et dans la limite des places disponibles.

Les dossiers d'inscription qui parviendraient une fois atteint le nombre de places disponibles, seront placés en liste d'attente.

- Nombre de places au concours ISMaPP :

- 1ère année : 45
- 2è année : 02

Le présent dossier, accompagné des pièces indiquées ci-dessous, doit être retourné à l'adresse suivante :

**ISMaPP
Inscriptions 2017-2018
80, rue Taitbout
75009 PARIS**

Tout dossier incomplet sera retourné par voie postale.

Récapitulatif des pièces à joindre au dossier d'inscription

DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

- Formulaire d'inscription 2017-2018** (complété et signé par l'étudiant et son répondant)
- Conditions de règlement des droits de scolarité** (complété et signé par l'étudiant et son répondant)
- 2 photos d'identité récentes**
- Une copie de la pièce d'identité du (ou des) répondant(s) financier(s)**
- Pour les étudiants boursiers :**
 - copie de l'attribution définitive de bourse pour l'année en cours 2016-2017
- Attestation de l'équivalence universitaire du Grade L2 (120 Ects) ou L3 (180 Ects).** Ce document peut être transmis ultérieurement, par envoi séparé, au plus tard le 13 juillet 2017.

DOCUMENTS FINANCIERS

- REGLEMENTS PAR CHEQUES SEPARES, LIBELLES AU NOM DE L'ISMAPP :**
 - de l'acompte à valoir sur le montant de la scolarité (2.500 euros)
 - du forfait Assurances (385 euros)
- POUR LE REGLEMENT PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE DES DROITS DE SCOLARITE**
 - Autorisation de prélèvement ci-jointe
 - Relevé d'identité bancaire (Rib)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2017-2018
CURSUS EN STRATEGIE ET DECISION PUBLIQUE ET POLITIQUE



*Diplôme de manager des Affaires publiques,
reconnu par l'Etat (Niveau I - RNCP)*

Je soussigné (e) :

Prénom / Nom :

Né(e) le : à (Ville et Pays) :

Nationalité :

Adresse :

Code postal : Ville / Pays :

Tél : Fax :

E-Mail :

Boursier : oui (si oui, joindre un justificatif au dossier) non

déclare m'inscrire en 1^{ère} année 2^{ème} année 3^{ème} année
en Stratégie et Décision publique et politique et avoir pris connaissance du montant des frais
de scolarité annuels à savoir : 7.000 euros à verser en totalité selon les clauses stipulées dans
la convention financière annexée au présent bulletin. Je verse ce jour, par chèques séparés à
l'ordre de l'ISMaPP, la somme de 2.500 euros d'acompte déductible des frais de scolarité
annuels, la somme de 385 euros correspondant au forfait Assurances (Affiliation Sécurité
Sociale Etudiant et RC).

LE REGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE SERA EFFECTUE PAR :

L'étudiant Les parents Autre (personne physique ou morale)

Coordonnées des parents (ou du répondant) à remplir obligatoirement :

Madame / Monsieur :

Adresse :

Code postal : Ville / Pays :

Tél : Fax :

E-Mail :

Déclare(ons) se (nous) porter caution solidaire de Mme - Melle - M :,
inscrit(e) pour l'année 2017-2018 dans le cursus « Stratégie et Décision publique et politique ».
Nous serons tenus de garantir toutes les obligations financières de l'Etudiant(e) en cas de
défaillance de sa part, à hauteur des droits de scolarité définis ci-dessus à l'égard de l'ISMaPP
dans l'application des modalités d'inscription (Conditions générales et modalités de règlement
des droits de scolarité) dont nous reconnaissons avoir reçu un exemplaire, porté en annexe à la
présente.

Fait à, le

SIGNATURE DE L'ETUDIANT
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

SIGNATURE DES PARENTS OU DU REpondant
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2017-2018
CURSUS EN STRATEGIE ET DECISION PUBLIQUE ET POLITIQUE



*Diplôme de manager des Affaires publiques,
reconnu par l'Etat (Niveau I - RNCP)*

Rappel des droits de scolarité

- Inscription annuelle : 7.000 euros
- Forfait « assurances » : 385 euros Correspondant aux assurances souscrites par l'établissement.

Modalités de règlement

- A l'inscription par chèques séparés à l'ordre de l'ISMaPP :
 - 1./ Un acompte de 2.500 euros, à valoir sur le montant de la scolarité.
Cet acompte sera encaissé lundi 3 juillet 2017, une fois passé le délai de rétractation (voir ci-dessous « conditions particulières »).
 - 2./ Le règlement du forfait Assurances de 385 euros
- Si financement par prêt, voir ci-dessous « conditions particulières »

Le règlement des droits de scolarité est effectué par prélèvement automatique

Echéancier des prélèvements									
15/09/2017	15/10/2017	15/11/2017	15/12/2017	15/01/2018	15/02/2018	15/03/2018	15/04/2018	15/05/2018	15/06/2018
450€	450€	450€	450€	450€	450€	450€	450€	450€	450€

CONDITIONS PARTICULIERES

Financement par prêt bancaire

- Je souscris un prêt bancaire : oui non (merci de cocher la case correspondante à votre choix)

- Les étudiants qui souscrivent un prêt bancaire doivent verser le montant total des droits de scolarité en une fois, lors du déblocage du prêt au plus tard le 1^{er} septembre précédant la rentrée académique. Lors de l'inscription, l'étudiant doit :
 - déposer l'acompte de 2.500 euros. Le chèque ne sera pas encaissé. Il sera restitué lors du déblocage du prêt.
 - fournir dans les 3 semaines suivant le dépôt du dossier d'inscription une attestation bancaire de demande de prêt.

Confirmation d'inscription, désistement et retrait

- Compte tenu du nombre limité de places disponibles, les candidats sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée de leur dossier d'inscription. L'Etablissement confirme par écrit à l'étudiant son inscription.
- Les étudiants peuvent annuler/retraiter leur inscription jusqu'au Lundi 26 juin 2017 sans pénalité et quelque soit le motif. Ce délai permet aux étudiants de ne pas être pénalisés s'ils sont dans l'attente d'autres résultats de concours. La demande de retrait devra être adressée au plus tard le 26 juin 2017 par lettre recommandée avec AR, le cachet de la poste faisant foi.
- Passé ce délai, il ne sera procédé à aucun remboursement. L'acompte et le forfait Assurances seront considérés comme acquis quel que soit le motif.

Fait à, le

SIGNATURE DE L'ETUDIANT
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

SIGNATURE DES PARENTS OU DU REpondant
(Précédée de la mention «lu et approuvé»)

CONDITIONS GENERALES

- **Inscription** Compte tenu du nombre limité de places disponibles, les candidats sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée de leur dossier d'inscription. L'Etablissement confirme par écrit à l'étudiant son inscription.

- Conditions d'accès

1^{ère} ANNEE EN STRATÉGIE ET DÉCISION PUBLIQUE ET POLITIQUE

- Pré-requis : Etre titulaire d'un diplôme universitaire de grade Licence 2^e année (Deug, BTS ou équivalent, classes préparatoires aux Grandes Ecoles littéraires, scientifiques ou commerciales)

2^{ème} ANNEE EN STRATÉGIE ET DÉCISION PUBLIQUE ET POLITIQUE

- Pré-requis : Etre titulaire d'un diplôme universitaire (de niveau BAC+ 3 minimum) ou d'un diplôme européen équivalent (Droit, Économie, Sciences politiques, Histoire, LEA, Lettres, Philosophie).

3^{ème} ANNEE EN STRATÉGIE ET DÉCISION PUBLIQUE ET POLITIQUE

- Pré-requis : Etre titulaire d'un diplôme universitaire (de grade M1) ou d'un diplôme européen équivalent (Droit, Économie, Sciences politiques, Histoire, LEA, Lettres, Philosophie).

Il est précisé que ne peut être opposée à l'Ecole toute difficulté résultant de problèmes d'obtention de documents administratifs.

- **Sécurité sociale** Les étudiants de l'ISMaPP bénéficient du régime obligatoire de Sécurité sociale Etudiant. Lors de son inscription, l'étudiant est affilié pendant la période s'écoulant du 1er octobre au 30 septembre de l'année suivante. La cotisation annuelle est fixée par les services de la sécurité sociale. L'ISMaPP est chargé par ceux-ci de collecter les fonds afin qu'ils leur soient reversés. Les étudiants ressortissants de pays non conventionnés par la CPAM doivent souscrire une assurance personnelle et en fournir la preuve à l'Ecole. La cotisation à la Sécurité sociale Etudiant sera remboursée aux étudiants qui en sont dispensés (boursiers) ou qui dépendent d'autres régimes sur présentation des pièces justificatives dans un délai d'un mois après la rentrée.

- **Responsabilité civile** Le montant correspondant à l'assurance Responsabilité civile sera remboursé aux étudiants déjà assurés par ailleurs sur présentation des pièces justificatives dans un délai d'un mois après la rentrée. Aucune demande de remboursement ne sera recevable après ce délai.

- **Scolarité et enseignements "Extrait du règlement intérieur"** « Les enseignements sont constitués par les cours, les séminaires, les études de cas, les enquêtes, conférences et entretiens d'orientation. Le diplôme comporte une période dite en immersion professionnelle (dans le cadre d'une convention de stage) qui doit permettre à l'étudiant de prouver sa capacité à s'intégrer dans un environnement professionnel. En vue de la préparation du semestre d'application, l'étudiant peut faire appel au service des stages et à la cellule « coaching ». Chaque étudiant peut ainsi, au travers d'entretiens – individuels et collectifs – avec des professionnels, préciser son orientation. Sauf cas de force majeure, la période IP doit être unique ».

- **Carte d'étudiant** La carte d'étudiant de l'ISMaPP permet aux étudiants de bénéficier de l'accès aux restaurants et bibliothèques universitaires, des réductions cinéma, théâtre, avions, trains... Les certificats de scolarité et attestations sont délivrés lors de la rentrée.

- **Appels des droits d'inscription** L'ISMaPP participe à l'étalement de la charge financière représentée par les droits d'inscription en procédant aux appels de fonds en plusieurs fois.

MANDAT de Prélèvement SEPA

SARL CRISTAL 1



Référence Unique du Mandat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la société CRISTAL 1 à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

Veuillez compléter les champs marqués *

Votre Nom *
Nom / Prénoms du débiteur

Votre adresse *
Numéro et nom de la rue
* *
Code Postal Ville
*
Pays

Les coordonnées *
de votre compte

Numéro d'identification international du compte bancaire - **IBAN** (International Bank Account Number)

*
Code international d'identification de votre banque - **BIC** (Bank Identifier code)

Nom du créancier * **CRISTAL 1**

Nom du créancier

I.C.S * **FR56 ZZZ 48 69 12**

Identifiant Créancier SEPA

* **80, rue Taitbout**

Numéro et nom de la rue

* **75009**

* **PARIS**

Code Postal

Ville

* **FRANCE**

Pays

Type de paiement : * Paiement récurrent / répétitif Paiement ponctuel

Signé à *
Lieu Date JJ MM AAAA

Signature(s) : * Veuillez signer ici

Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

A retourner à :

CRISTAL 1 – ISMaPP
80, rue Taitbout – 75009 PARIS

Zone réservée à l'usage exclusif du créancier